



Commission canadienne de sûreté nucléaire

Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 30 septembre 2019 (non vérifié)

Novembre 2019



Commission canadienne de sûreté nucléaire
Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 30 septembre 2019

© Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) 2019

ISSN 1927-2173

La reproduction d'extraits du présent document à des fins personnelles est autorisée à condition d'en citer la source en entier. Toutefois, sa reproduction en tout ou en partie à des fins commerciales ou de redistribution nécessite l'obtention préalable d'une autorisation écrite de la Commission canadienne de sûreté nucléaire.

Also available in English as: Canadian Nuclear Safety Commission Quarterly Financial Report for the Quarter Ended September 30, 2019.

Disponibilité du document

Les personnes intéressées peuvent consulter le document sur le [site Web de la CCSN](#).
Pour obtenir un exemplaire du document en français ou en anglais, veuillez communiquer avec la :

Commission canadienne de sûreté nucléaire
280, rue Slater
C.P. 1046, Succursale B
Ottawa (Ontario) K1P 5S9
CANADA

Téléphone : 613-995-5894 ou 1-800-668-5284 (au Canada seulement)

Télécopieur : 613-995-5086

Courriel : cnsccinfo@ccsn.ca

Site Web : suretenucleaire.gc.ca

Facebook : [facebook.com/Commissioncanadiennedesuretenucleaire](https://www.facebook.com/Commissioncanadiennedesuretenucleaire)

YouTube : [youtube.com/ccsnccsc](https://www.youtube.com/ccsnccsc)

Twitter : [@CCSN_CNSC](https://twitter.com/CCSN_CNSC)

LinkedIn : [linkedin.com/company/cnsc-ccsn](https://www.linkedin.com/company/cnsc-ccsn)

Table des matières

1.	Introduction.....	1
1.1	Autorisation et mandat.....	1
1.2	Méthode de présentation	2
1.3	Structure financière de la CCSN.....	2
2.	Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs	3
2.1	État des autorisations votées et législatives	4
2.2	Analyse des dépenses	4
3.	Risques et incertitudes.....	5
4.	Changements importants relatifs au fonctionnement, au personnel et aux programmes.....	6
5.	Approbation des cadres supérieurs.....	6
	Annexe.....	7
	État des autorisations (non vérifié)	7
	Dépenses budgétaires ministérielles par article courant (non vérifiées).....	8

Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants relatifs au fonctionnement, au personnel et aux programmes

1. Introduction

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction comme l'exige l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et selon les modalités prescrites par le Secrétariat du Conseil du Trésor. Il devrait être consulté parallèlement au *Budget principal des dépenses* et au *Budget supplémentaire des dépenses*.

Ce rapport trimestriel a été examiné par le Comité ministériel de vérification.

1.1 Autorisation et mandat

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) a été créée le 31 mai 2000, avec l'entrée en vigueur de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* (LSRN). La CCSN est un établissement public et rend compte au Parlement par l'entremise du ministre des Ressources naturelles.

En tant qu'organisme de réglementation indépendant et tribunal administratif quasi judiciaire, la CCSN a compétence sur toutes les activités liées au secteur nucléaire et toutes les substances nucléaires au Canada. Selon le mandat que lui confère la LSRN, la CCSN doit :

- réglementer le développement, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire au Canada pour préserver la santé et la sécurité et protéger l'environnement
- réglementer la production, la possession, l'utilisation et le transport de substances nucléaires ainsi que la production, la possession et l'utilisation d'équipement et de renseignements réglementés
- mettre en œuvre des mesures de contrôle international du développement, de la production, du transport et de l'utilisation de l'énergie et des substances nucléaires, y compris des mesures de non-prolifération des armes et des dispositifs explosifs nucléaires
- informer objectivement le public, sur les plans scientifique, technique et réglementaire, au sujet des activités de la CCSN et des effets que le développement, la production, la possession, le transport et l'utilisation des substances nucléaires peuvent entraîner sur la santé et la sécurité des personnes et l'environnement

Le Plan ministériel et le Budget principal des dépenses (Partie II) offrent davantage d'informations sur les pouvoirs, le mandat et le cadre des résultats ministériels de la CCSN.

1.2 Méthode de présentation

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction au moyen d'une comptabilité axée sur les dépenses. Le tableau sur l'*État des autorisations* joint à ce rapport (voir l'annexe) inclut les autorisations de dépenser de la CCSN accordées par le Parlement et utilisées par la CCSN conformément au *Budget principal des dépenses* et au *Budget supplémentaire des dépenses* à la fois pour les exercices 2018-2019 et 2019-2020, ainsi que les transferts des crédits centraux du Conseil du Trésor approuvés à la fin du trimestre. Ce rapport trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement du Canada ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées au moyen de limites annuelles approuvées, au moyen de lois ou de mesures législatives (sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées).

La CCSN applique la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation et la présentation de ses états financiers annuels, qui font partie du processus d'établissement des rapports sur les résultats ministériels. Toutefois, la comptabilité axée sur les dépenses demeure pour les autorisations de dépenser votées par le Parlement.

1.3 Structure financière de la CCSN

La CCSN dispose d'une structure financière permettant le recours à divers mécanismes de financement pour réaliser son mandat. La plus grande partie du financement de la CCSN provient d'autorisations budgétaires législatives, et le reste, d'autorisations budgétaires votées.

En vertu du paragraphe 21(3) de la LSRN, la CCSN a l'autorisation légale de dépenser au cours d'un exercice financier toutes les recettes qu'elle a reçues au cours de l'exercice financier courant ou précédent dans le cadre de ses activités. Les montants perçus provenant des droits pour les permis et les demandes de permis sont facturés en conformité avec le *Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts de la Commission canadienne de sûreté nucléaire*. Cette autorisation de dépenser les recettes procure un régime de financement durable et disponible en temps utile permettant de gérer les changements rapides dans la charge de travail associée à la surveillance réglementaire du secteur nucléaire canadien.

La CCSN tire aussi son financement d'une autorisation budgétaire votée par le Parlement (crédit 1 – Dépenses de programme). Cette autorisation votée sert à financer quelques

activités et certains types de titulaires de permis qui, en vertu de la réglementation, ne sont pas assujettis au recouvrement des coûts. La réglementation prévoit, par exemple, que les hôpitaux et les universités soient exemptés de ces droits, puisque ces établissements se consacrent au bien commun. De plus, la CCSN ne perçoit pas de droits pour les activités découlant de ses obligations qui ne présentent pas d'avantages directs pour des titulaires de permis identifiables. On compte parmi ces activités celles concernant les obligations internationales du Canada (y compris les activités de non-prolifération), les responsabilités publiques (comme la gestion des situations d'urgence et les programmes d'information publique) et la mise à jour de la LSRN et de ses règlements d'application.

Les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés relèvent des autorisations budgétaires législatives.

2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

Cette section met en lumière les principaux éléments ayant contribué à l'augmentation nette des autorisations pour l'exercice, ainsi que les dépenses réelles effectuées pour le trimestre et le cumul de l'exercice pour la période qui s'est terminée le 30 septembre 2019.

Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs (en milliers de dollars)

	Autorisations budgétaires 2019-2020 jusqu'au 31 mars 2020	Autorisations budgétaires 2018-2019 jusqu'au 31 mars 2019	Écart entre les autorisations budgétaires	Dépenses cumulatives au T2 de 2019-2020	Dépenses cumulatives au T2 de 2018-2019	Écart entre les dépenses
Crédit 1 - Dépenses de programmes	40 283	39 985	298	17 891	18 604	(713)
Législatives :						
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	4 295	4 095	200	2 148	2 048	100
Dépenses en vertu du paragraphe 21(3) de la <i>Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires</i>	101 214	98 530	2 684	43 392	43 556	(164)
Autorisations législatives totales	105 509	102 625	2 884	45 540	45 604	(64)
Total	145 792	142 610	3 182	63 431	64 208	(777)

2.1 État des autorisations votées et législatives

Les autorisations totales disponibles de la CCSN à dépenser en 2019-2020 ont augmenté de 3,2 millions de dollars ou 2,2 % (passant à 145,8 millions de dollars) au 30 septembre.

Les autorisations votées ont augmenté de 0,3 million de dollars ou 0,7 % (passant à 40,3 millions de dollars) en raison des fonds reçus du Secrétariat du Conseil du Trésor pour les rajustements salariaux négociés aux termes des conventions collectives, compensé en partie par une diminution au report du budget de fonctionnement.

Les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés ont augmenté de 0,2 million de dollars (passant à 4,3 millions de dollars) en raison d'une augmentation du budget salarial attribuable aux rajustements salariaux négociés aux termes des conventions collectives.

L'autorisation budgétaire législative de la CCSN pour les dépenses, en vertu du paragraphe 21(3) de la LSRN, se fonde sur les dépenses de la CCSN pour des activités assujetties à des droits pour le recouvrement des coûts. Cette autorisation a augmenté de 2,7 millions de dollars ou 2,7 % (passant à 101,2 millions de dollars) en raison des hausses salariales prévues à l'égard des droits pour le recouvrement des coûts et d'une augmentation des droits de permis calculés à l'aide d'une formule pour les substances nucléaires utilisées dans des applications commerciales et industrielles.

2.2 Analyse des dépenses

Comme il est indiqué dans le tableau de l'État des autorisations fourni en annexe, les dépenses au T2 ont diminué de 0,5 million de dollars ou 1,4 % (passant à 33,5 millions de dollars) et les dépenses pour le cumul de l'exercice ont diminué de 0,8 million de dollars ou 1,2 % (passant à 63,4 millions de dollars). Les dépenses relatives au Crédit 1 pour le T2 et le cumul de l'exercice ont diminué de 0,4 million de dollars ou 4,0 % (passant à 9,5 millions de dollars) et de 0,7 million de dollars ou 3,8 % (passant à 17,9 millions de dollars) respectivement, tandis que les dépenses en vertu du paragraphe 21(3) de la LSRN ont diminué de 0,1 million de dollars ou 0,5 % (passant à 22,9 millions de dollars) et de 0,2 million de dollars ou 0,4 % (passant à 43,4 millions de dollars) respectivement. Les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés pour le T2 sont demeurées inchangées à 1,1 million de dollars, tandis que les dépenses pour le cumul de l'exercice ont augmenté de 0,1 million de dollars (passant à 2,1 millions de dollars).

Comme il est indiqué dans le tableau en annexe sur les Dépenses budgétaires ministérielles par article courant, la diminution des dépenses de 0,5 million de dollars pour le T2 et de 0,8 million de dollars pour le cumul de l'exercice (CDE), par article courant, s'explique par :

- une augmentation de 0,8 million de dollars (1,0 million de dollars pour le CDE) des dépenses de location en raison d'un décalage dans les dates de paiement pour la location d'espaces à bureaux
- une diminution de 0,9 million de dollars (0,3 million de dollars pour le CDE) en services professionnels et spéciaux en raison des coûts engagés au second trimestre de 2018-2019 pour le remplacement du système de gestion des finances et du matériel de la CCSN
- une diminution de 0,2 million de dollars (0,6 million de dollars pour le CDE) des coûts liés au personnel attribuable à des coûts moindres pour les heures supplémentaires, l'indemnité de départ et les congés de vacances lors de la mise à pied
- une diminution de 0,1 million de dollars (0,2 million de dollars pour le CDE) des paiements de transfert en raison du décalage dans les dates de paiement des contributions qui financent le Programme de recherche et de soutien
- une diminution de 0,1 million de dollars (0,2 million de dollars pour le CDE) en services de réparation et d'entretien en raison des coûts de projet visant les installations engagés en 2018-2019
- une baisse nette de 0,5 million de dollars pour le cumul de l'exercice dans les autres catégories de dépenses

3. Risques et incertitudes

La plupart des dépenses de la CCSN sont financées par les revenus provenant des droits qu'elle recouvre auprès de l'industrie. Cette autorisation de dépenser les recettes procure un régime de financement durable et opportun qui permet de gérer les changements à la charge de travail liée à la surveillance réglementaire, mais elle pose néanmoins un risque financier en raison de l'évolution de l'industrie et des économies mondiales. La CCSN s'efforce d'atténuer ce risque en utilisant des employés nommés pour une période déterminée, une pratique qui augmente la flexibilité de la main-d'œuvre.

La CCSN continue de revoir son cadre de planification stratégique afin de tenir compte des changements ayant cours dans le secteur de l'industrie nucléaire et de l'évolution du secteur nucléaire et d'en anticiper les besoins. Voici certains changements récents dans le secteur nucléaire :

- la diminution des activités de réglementation dans le secteur de l'extraction minière de l'uranium
- la délivrance, en 2018, du permis à Ontario Power Generation pour la centrale nucléaire de Pickering qui cessera ses activités commerciales en 2024 et poursuivra ses activités de déclassement jusqu'à la fin de la période d'autorisation du permis en 2028
- l'intérêt continu du secteur pour les petits réacteurs modulaires
- la hausse des activités de consultation et de mobilisation des Autochtones

La CCSN évalue régulièrement l'incidence des changements sur les ressources au moyen de processus officiels de planification et de budgétisation afin de maintenir une souplesse et une durabilité compte tenu des besoins changeants du marché.

4. Changements importants relatifs au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Le 14 août 2019, la CCSN a signé une nouvelle convention collective avec le groupe de Réglementation nucléaire (NUREG) qui est en vigueur du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2022.

5. Approbation des cadres supérieurs

Approuvé par :

Original signé par

Rumina Velshi
Présidente

Ottawa (Canada)

Date : **25 novembre, 2019**

Original signé par

Stéphane Cyr
Dirigeant principal des finances

Annexe

État des autorisations (non vérifié)

(en milliers de dollars)	Exercice 2019-2020			Exercice 2018-2019		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2019	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2018	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 - Dépenses de programmes	40 283	9 511	17 891	39 985	9 910	18 604
Autorisations budgétaires législatives						
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	4 295	1 074	2 148	4 095	1 024	2 048
Dépenses en vertu du paragraphe 21(3) de la <i>Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires</i>	101 214	22 939	43 392	98 530	23 058	43 556
Autorisations budgétaires totales	145 792	33 524	63 431	142 610	33 992	64 208
Autorisations non budgétaires	-	-	-	-	-	-
Autorisations totales	145 792	33 524	63 431	142 610	33 992	64 208

*N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Dépenses budgétaires ministérielles par article courant (non vérifiées)

(en milliers de dollars)	Exercice 2019-2020			Exercice 2018-2019		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020*	Dépenses durant le trimestre terminé le 30 septembre 2019	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019*	Dépenses durant le trimestre terminé le 30 septembre 2018	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses :						
Personnel	109 386	24 090	47 894	102 473	24 333	48 539
Transports et communications	5 302	1 436	2 435	5 595	1 362	2 638
Information	1 212	253	525	1 257	223	459
Services professionnels et spéciaux	18 106	4 805	8 006	18 930	5 667	8 327
Locations	5 030	1 297	2 182	5 923	493	1 135
Services de réparation et d'entretien	1 299	220	294	1 789	366	504
Services publics, matériaux et fournitures	615	161	242	742	140	225
Acquisition de matériel et d'équipement	3 040	399	688	4 098	508	916
Paiements de transfert	1 770	790	1 094	1 770	899	1 305
Autres subventions et paiements	32	73	71	33	1	160
Dépenses budgétaires brutes totales	145 792	33 524	63 431	142 610	33 992	64 208
Total des revenus affectés aux dépenses	-	-	-	-	-	-
Dépenses budgétaires nettes totales	145 792	33 524	63 431	142 610	33 992	64 208

*N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre